



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 avril 2026

Président de Séance : M. Massar N'DIAYE.

Date de convocation : 16 avril 2026.

Membres présents : (9) M. N'DIAYE, M. CHRETIEN, Mme SIMONE, M. JASPART, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme VIAN, Mme GAUTHIE, Mme BERTUCAT.

Membres excusés représentés : (4) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQAM représentée par Mme SIMONE, Mme TENENBAUM représentée par M. CHRETIEN, Mme MAGLICA représentée par Mme GINDRE.

Membres excusés : (4) : M. LEHENOFF, Mme GERBET, Mme JACQUENET, M. FOUILLOT.

Objet : Élection du Vice-Président délégué du CCAS

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, dans son article L.123-6 modifié par la loi du 21/02/2022, prévoit que « le Conseil d'Administration élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions (que le Président) en cas d'empêchement du Vice-Président ».

Il convient donc, pour le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de procéder à l'élection par bulletin secret d'un Vice-Président délégué.

Un appel à candidature est procédé en séance.

Monsieur Franck LEHENOFF est élu vice-président délégué du CCAS à l'unanimité.

Madame Emilie SIMONE et Monsieur Billy CHRETIEN sont assesseurs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour la Présidente et par délégation,

Massar N'DIAYE

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur municipal : 1